



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

RÉUNION CONJOINTE

**Comité du Programme (cent trentième session) et
Comité financier (cent quatre-vingt-cinquième session)**

22 mars 2021

Prix décernés par la FAO

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Hak-Fan Lau
Directeur du Bureau de la communication
Courriel: OCC-Director@fao.org

Les documents de la session peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org

RÉSUMÉ

Dans le présent document, la direction de la FAO propose la création d'un nouvel ensemble de prix que l'Organisation pourra décerner de façon systématique et sur le long terme afin de mieux tirer parti de sa notoriété. Cette proposition est formulée en réponse aux préoccupations des Membres concernant l'efficacité et la viabilité des prix actuellement remis par la FAO, et fait fond sur les contributions apportées par les Membres à l'occasion de consultations informelles menées par le Président indépendant du Conseil, la dernière consultation datant du 26 février 2021. On trouvera également dans le présent document les étapes du processus qui a été prévu dans le cadre des consultations informelles avec les Membres et de l'examen formel réalisé par les Organes directeurs, et qui aboutira à l'examen et à l'approbation de la proposition par les participants à la quarante-deuxième session de la Conférence.

INDICATIONS QUE LES PARTICIPANTS À LA RÉUNION CONJOINTE SONT INVITÉS À DONNER

Les participants à la Réunion conjointe sont invités à donner les indications qu'ils jugeront utiles.

Projet d'avis

Les participants à la Réunion conjointe:

- **se sont félicités des consultations menées par le Président indépendant du Conseil en vue de définir des conditions qui garantissent la cohérence et la viabilité des prix remis;**
- **ont pris note de la proposition de la direction concernant la création d'un nouvel ensemble de prix que la FAO pourrait décerner de façon systématique et sur le long terme afin de mettre à profit sa notoriété pour encourager l'excellence dans les domaines qui relèvent de son mandat;**
- **ont salué le fait que les nouveaux prix proposés soient articulés autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique en vue de renforcer la viabilité et la pertinence des prix décernés par la FAO;**
- **ont invité le Conseil à appuyer la proposition de la direction concernant la création de nouveaux prix remis par la FAO et à soumettre cette proposition à la quarante-deuxième session de la Conférence.**

I. Contexte

1. Les participants à la quarante et unième session de la Conférence ont approuvé la recommandation du Bureau de la Conférence, à savoir que «le Président indépendant du Conseil engage un processus de consultation inclusif en vue de définir des modalités rationnelles et durables pour l'attribution des prix FAO, en prenant en compte l'état de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde, et notamment en proposant des options pour le retrait progressif des prix les plus anciens. Le résultat de ce processus serait soumis à l'approbation de la Conférence à sa quarante-deuxième session.»¹
2. Le Président indépendant du Conseil a tenu des consultations sur ce sujet dans le cadre de ses réunions informelles mensuelles avec les présidents et vice-présidents des groupes régionaux, en septembre, en octobre et en novembre 2019, en janvier, en février et en octobre 2020, ainsi qu'en février 2021. Les Membres ont contribué au débat à de nombreuses occasions, y compris par écrit.
3. Lors de la réunion informelle du Président indépendant organisée le 23 octobre 2020, les Membres ont indiqué vouloir conserver l'aspect pécuniaire des prix décernés par la FAO et sont convenus qu'il fallait trouver de nouvelles sources de financement à cette fin, comme les contributions volontaires. À cet égard, ils ont fait savoir qu'ils feraient preuve de souplesse s'agissant de choisir parmi les diverses options qui permettraient de mettre en place cette modalité. La direction de la FAO a élaboré une proposition concernant les prix décernés par l'Organisation, en tenant compte des indications et des contributions des Membres ainsi que de la mission et des objectifs de la FAO.
4. Dans le présent document, la direction de la FAO propose la création d'un nouvel ensemble de prix que l'Organisation pourra décerner de façon systématique et sur le long terme afin de mieux tirer parti de sa notoriété. Cette proposition est formulée en réponse aux préoccupations des Membres concernant l'efficacité et la viabilité des prix actuellement remis par la FAO, et fait fond sur les contributions apportées par les Membres à l'occasion de consultations informelles menées par le Président indépendant du Conseil, la dernière consultation datant du 26 février 2021. On trouvera également dans le présent document les étapes du processus qui a été prévu dans le cadre des consultations informelles avec les Membres et de l'examen formel réalisé par les Organes directeurs, et qui aboutira à l'examen et à l'approbation de la proposition par les participants à la quarante-deuxième session de la Conférence.

II. Proposition de la direction

5. Les nouveaux prix proposés visent à mettre à profit la notoriété de la FAO afin d'encourager l'excellence dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation, tout en tirant parti de la reconnaissance que les prix confèrent aux accomplissements exceptionnels contribuant à la réalisation des ambitions de la FAO pour renforcer l'image de celle-ci.
6. Ces prix serviront à encourager les partenaires de l'Organisation à faciliter les activités devant permettre à cette dernière d'atteindre ses objectifs. Les accomplissements des partenaires viendront quant à eux renforcer l'image de l'Organisation. Les nouveaux prix aideront la FAO à accroître sa visibilité et à développer les partenariats, et rendront ainsi l'Organisation plus avantageuse aux yeux des Membres, plus attrayante pour les donateurs, plus intéressante pour les partenaires et plus utile aux yeux de ses employés.
7. Les prix proposés s'articulent autour de thèmes qui intéressent l'Organisation et revêtent une importance stratégique en vue de renforcer la viabilité et la pertinence des prix décernés par la FAO, conformément aux indications données par la Conférence à sa quarante et unième session.
8. Les prix seront attribués chaque année. Le prix principal sera remis à un champion ou à une championne de la FAO et quatre autres prix récompenseront respectivement des partenariats, des réalisations, des innovations et des employés. Ces prix devraient remplacer les prix actuellement décernés par la FAO qui portent le nom d'anciens Directeurs généraux et sont financés au titre du budget du Programme ordinaire, en vue de créer un ensemble cohérent de prix remis de façon

¹ Quatrième rapport du Bureau de la Conférence sur la quarante et unième session de la Conférence, par. 8.

systématique. On trouvera à l'annexe 1 du présent document la liste des prix actuels. Les nouveaux prix qui récompensent des partenariats, des réalisations et des innovations seront attribués chaque année à un maximum de 10 lauréats chacun.

9. Les prix seront mis en avant selon un cycle annuel, dans le cadre de cérémonies dotées d'une forte visibilité et tenues tout au long de l'année, notamment à l'occasion de la Conférence de la FAO, des sessions du Conseil et de manifestations liées à la Journée mondiale de l'alimentation. Le calendrier de remise des prix figure à la section ci-après.

10. Conformément aux indications données par les Membres, il est proposé de maintenir la remise d'une somme d'argent pour tous les prix, sauf celui destiné aux employés, ou lorsque des employés ou des équipes de la FAO sont choisis pour recevoir l'un des autres prix. Afin de favoriser la viabilité des prix, il est proposé de créer un fonds d'affectation spéciale, financé par des contributions volontaires des Membres et d'autres donateurs, y compris des entités intergouvernementales, des fondations, des organisations de la société civile et des entités du secteur privé, conformément aux directives de la FAO en matière de mobilisation de ressources et de collaboration avec le secteur privé. Les contributions seront dûment reconnues.

11. Les ressources du Programme ordinaire consacrées aux prix existants devraient constituer une part certes petite mais importante des fonds destinés aux nouveaux prix, qui seront essentiellement financés par des ressources extrabudgétaires. Comme indiqué à l'annexe 1, le montant total des prix en argent issu des ressources du Programme ordinaire s'élève à 95 000 USD. En outre, les frais de voyage estimés inclus dans le Programme de travail et budget 2020-2021 s'établissent à un peu moins de 30 000 USD. À l'heure actuelle, les frais de voyage des conjoints et des enfants à charge sont également couverts. La direction propose de mettre un terme à cette pratique et de payer uniquement les frais de voyage des lauréats au titre du Programme ordinaire, et de trouver d'autres sources de financement volontaire pour couvrir les frais de voyage des conjoints. Les frais de voyage reviennent en moyenne à 1 500 USD par personne, d'après les dépenses effectives des trois derniers exercices biennaux.

III. Nouveaux prix décernés par la FAO

Prix du champion de la FAO

12. Le Prix du champion de la FAO sera attribué chaque année, à l'occasion de la session ordinaire de la Conférence ou de la première session ordinaire du Conseil les années où la Conférence ne se réunit pas. Il s'agira de la plus haute distinction décernée par l'Organisation, qui récompensera une contribution extraordinaire à la réalisation des ambitions globales de la FAO, notamment des objectifs de développement durable du Programme 2030. Elle sera remise essentiellement aux Membres et à des institutions ou à des personnes. Elle sera la principale récompense décernée par la FAO et sa valeur monétaire sera établie en conséquence. Il est proposé que le prix soit fixé à 50 000 USD. Pour information, trois des prix actuels prévoient chacun le versement d'une somme de 25 000 USD.

Prix de la FAO aux partenaires

13. Le Prix de la FAO aux partenaires récompensera une coopération remarquable avec la FAO qui a permis de faire progresser les travaux de celle-ci. Il pourra être attribué à des Membres, à d'autres organismes des Nations Unies ou institutions internationales, à des établissements universitaires, à des instituts de recherche et à des entités de la société civile ou du secteur privé, y compris des médias qui ont rendu compte de questions alimentaires et agricoles de façon exceptionnelle. Il sera décerné chaque année à la première session du Conseil. En ce qui concerne les parties prenantes non étatiques, les procédures de vérification d'usage seront appliquées à tout bénéficiaire potentiel, afin de réduire au minimum les risques d'atteinte à la réputation de l'Organisation. Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat.

Prix de la FAO pour réalisation extraordinaire

14. Le Prix de la FAO pour réalisation extraordinaire viendra récompenser des accomplissements professionnels dans divers secteurs et programmes liés aux travaux de l'Organisation, compte étant dûment tenu des domaines où la FAO est particulièrement active, comme la pêche, la foresterie, le climat, les terres et les eaux ainsi que la santé des animaux et des végétaux, pour n'en citer que quelques-uns. Il sera décerné à toute entité ou personne, y compris à des équipes ou employés de la FAO, par exemple, qui ont pratiqué une coopération technique exemplaire ou mené des interventions humanitaires remarquables au niveau des pays (dans la même veine que le Prix B.R. Sen). Il sera remis à l'occasion des manifestations organisées chaque année pour la Journée mondiale de l'alimentation, à compter de cette année (le 15 octobre 2021). Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat.

Prix de la FAO pour l'innovation

15. Le Prix de la FAO pour l'innovation récompensera des innovations révolutionnaires dans les domaines qui relèvent du mandat de l'Organisation et pourra être décerné à un large éventail de bénéficiaires. Il pourra s'agir d'innovations concernant, entre autres, les systèmes agroalimentaires, l'agriculture numérique, la biotechnologie et les pratiques de production durable (comme l'agroécologie), mais aussi de nouveaux modèles d'activité. Le prix pourra être remis à un Membre ou à des partenaires non étatiques, ainsi qu'à des équipes ou à des employés de la FAO. Sur un total de 10 prix décernés chaque année, environ les deux tiers reviendront à des partenaires et un tiers à des équipes ou à des employés de la FAO. Le Prix pour l'innovation sera attribué chaque année à l'occasion de la deuxième session ordinaire du Conseil. Il est proposé que le prix soit fixé à 10 000 USD par lauréat. Les employés ou équipes de la FAO ne recevront pas de somme d'argent.

Prix de la FAO aux employés

16. Le Prix de la FAO aux employés sera décerné aux équipes de l'Organisation qui ont fait preuve d'une efficacité remarquable et ont obtenu des résultats exceptionnels dans le cadre de leur travail. Il englobera également les prix existants destinés aux employés individuels, comme ceux récompensant les meilleurs jeunes employés, les meilleurs employés «jeunes d'esprit» et les meilleurs représentants de la FAO. Ces prix seront attribués à l'occasion d'une cérémonie annuelle de remise des prix de reconnaissance du mérite des employés. Aucune somme d'argent ne sera versée.

IV. Critères et procédures de sélection

17. Les critères et procédures de sélection des prix actuellement décernés figurent à l'annexe 1. La direction de la FAO propose de maintenir les pratiques déjà en place qui ont prouvé leur efficacité. Une fois que la Conférence aura approuvé un nouvel ensemble de prix, la direction définira des procédures et critères détaillés pour chaque nouvelle catégorie, dans le droit fil de la résolution de la Conférence et sur la base des bonnes pratiques existantes.

Annexe 1: Prix actuellement remis par la Conférence de la FAO

Prix	Résolution de la Conférence	Bénéficiaire	Admissibilité	Critères	Calendrier	Procédure de sélection	Prix
B.R. Sen	33/67	Fonctionnaires de terrain en mission dans les pays	Il peut être décerné à tout fonctionnaire qui a occupé un poste sur le terrain dans le cadre d'un programme de la FAO pendant l'année pour laquelle le prix est attribué. Il peut s'agir de fonctionnaires internationaux affectés à des projets de terrain, de fonctionnaires recrutés sur le plan national, de fonctionnaires des bureaux régionaux et sous-régionaux de la FAO et de représentants de la FAO. Dans ce contexte, «fonctionnaire» désigne des membres du personnel appartenant au cadre organique. Des candidatures peuvent exceptionnellement être proposées au titre d'un service précédant l'année du prix, à condition toutefois que la période dudit service ne soit pas antérieure à l'exercice biennal précédent (dans ce cas, bien que le prix soit remis pour une année précise conformément à son calendrier, l'année pour laquelle les résultats sont reconnus sera mentionnée), ou pour des	Les candidats proposés doivent avoir apporté une contribution exceptionnelle au développement des pays ou des groupes de pays auxquels ils ont été affectés, notamment dans les domaines du développement agricole et rural durable ou de la sécurité alimentaire. Cette contribution doit être clairement identifiable et peut revêtir de nombreuses formes: innovations techniques dans les domaines de l'agriculture, de la pêche ou des forêts; améliorations institutionnelles ou administratives; découverte de nouvelles ressources à la suite de recherches, d'enquêtes ou d'autres investigations; création de centres de formation et de recherche; réalisations exceptionnelles dans l'une des nombreuses autres tâches confiées au personnel de la FAO.	Un prix est décerné pour chaque année de l'exercice biennal. Si le prix est remis à plusieurs bénéficiaires, la somme est divisée entre les lauréats.	Examen technique: réalisé par le département technique. Comité d'examen des candidatures: présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux au niveau régional et des membres de l'équipe de direction centrale de la FAO. Comité de sélection: présidé par le Directeur général et composé du Directeur général adjoint (Opérations) en tant que Secrétaire des prix, du Président indépendant du Conseil et des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier. La procédure a été simplifiée pour tous les prix au moyen d'un système de vote électronique et d'un système de notation clair et transparent qui s'appuie sur une moyenne pondérée. Elle a facilité le déroulement des opérations, ce qui a entraîné une baisse	• Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et une médaille gravée à son nom. • Une somme de 5 000 USD par an (ce qui signifie que 10 000 USD sont versés au titre du prix au cours de l'exercice biennal). • Un voyage aller et retour à Rome, faux frais compris, pour les lauréats, leurs conjoints et leurs enfants en bas âge qui ne peuvent être laissés sans surveillance dans le lieu d'affectation

			résultats obtenus sur l'ensemble d'une carrière. Dans ce dernier cas, une partie des résultats en question doit avoir été réalisée pendant l'exercice biennal en cours.			notable des dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle est gérée par le Secrétariat des prix de la FAO.	
A.H. Boerma	1/75	Journalistes qui ont réussi à sensibiliser l'opinion publique aux questions de sécurité alimentaire	Journalistes ou groupes de journalistes (presse, télévision ou radio) qui, dans le monde entier, ont contribué à porter l'attention du public sur des aspects importants des problèmes de sécurité alimentaire, en particulier sous l'angle de l'agriculture et du développement rural.	Journalistes qui ont réussi à sensibiliser l'opinion publique aux questions de sécurité alimentaire.	Le prix est décerné une fois par exercice biennal. Si le prix est remis à plusieurs bénéficiaires, la somme est divisée entre les lauréats.	Examen technique: réalisé par le département technique. Comité d'examen des candidatures: présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux au niveau régional et des membres de l'équipe de direction centrale de la FAO. Comité de sélection: présidé par le Directeur général et composé du Directeur général adjoint (Opérations) en tant que Secrétaire des prix, du Président indépendant du Conseil, des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier et du Secrétariat des prix de la FAO (Bureau de la communication). La procédure a été simplifiée pour tous les prix au moyen d'un système de vote électronique et d'un système de notation clair et transparent qui s'appuie	• Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et une médaille gravée à son nom. • Une somme de 10 000 USD. • Un voyage aller et retour à Rome, faux frais compris, pour le lauréat.

						sur une moyenne pondérée. Elle a facilité le déroulement des opérations, ce qui a entraîné une baisse notable des dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle est gérée par le Secrétariat des prix de la FAO.	
Édouard Saouma	2/93	Institutions qui ont eu un impact décisif en mettant en œuvre de façon efficace des projets de la FAO	Toute institution nationale ou régionale qui a mis en œuvre de façon particulièrement efficace un projet financé par le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO. Peuvent être récompensés des projets exécutés au cours de l'exercice biennal précédant la Conférence.	Dans l'esprit de la résolution 2/93 de la Conférence, le lauréat est une institution qui a mis en œuvre un projet financé par le PCT qui a valeur de modèle et qui, selon le cas: a) a permis une mobilisation rapide de ressources ou apporté une réponse efficace à des situations d'urgence; b) a permis de combler une lacune grave et répondu avec succès à des besoins imprévus d'assistance technique à court terme qui ne pouvaient être couverts par d'autres formes de soutien; c) a permis d'obtenir des résultats et des produits durables et a eu un effet multiplicateur (accroissement de la mobilisation de fonds d'investissement, suivi à grande échelle, changements politiques et institutionnels, etc.); d) a contribué au renforcement des capacités du pays bénéficiaire, de manière que la lacune ou le problème qui se présentaient ne se reproduiront pas ou pourront être résolus de	Le prix est décerné une fois par exercice biennal. Si le prix est remis à plusieurs bénéficiaires, la somme est divisée entre les lauréats.	Examen technique: réalisé par le département technique. Comité d'examen des candidatures: présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux au niveau régional et des membres de l'équipe de direction centrale de la FAO. Comité de sélection: présidé par le Directeur général et composé du Directeur général adjoint (Opérations) en tant que Secrétaire des prix, du Président indépendant du Conseil, des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier et du Secrétariat des prix de la FAO (Bureau de la communication). La procédure a été simplifiée pour tous les prix au moyen d'un système de vote	• Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et une médaille gravée à son nom. • Une somme de 25 000 USD. • Un voyage aller et retour à Rome, faux frais compris, pour le lauréat.

				manière efficace au niveau national ou régional. Une attention particulière est accordée à la nature, à la durabilité et à la reproductibilité des réalisations et aux effets multiplicateurs produits en relation avec les apports du PCT.		électronique et d'un système de notation clair et transparent qui s'appuie sur une moyenne pondérée. Elle a facilité le déroulement des opérations, ce qui a entraîné une baisse notable des dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle est gérée par le Secrétariat des prix de la FAO.	
Jacques Diouf	1/2011	Toute personne ou toute institution nationale, régionale ou mondiale	Toute personne ou toute institution nationale, régionale ou mondiale qui a apporté une contribution notable à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale au cours de l'exercice biennal précédant la Conférence.	Dans l'esprit de la résolution 1/2011 de la Conférence, le lauréat est une personne ou une institution qui: a) a élaboré des analyses appropriées des causes de l'insécurité alimentaire et a préconisé des mesures cohérentes qui ont effectivement été adoptées et appliquées à grande échelle par des gouvernements, des organisations de la société civile et/ou des entreprises privées, dans le cadre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition; b) a mobilisé des ressources et conduit la mise en œuvre de programmes de grande ampleur visant à lutter contre la faim et la malnutrition qui ont eu un impact certain et durable.	Le prix est décerné une fois par exercice biennal. Si le prix est remis à plusieurs bénéficiaires, la somme est divisée entre les lauréats.	Examen technique: réalisé par le département technique. Comité d'examen des candidatures: présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux au niveau régional et des membres de l'équipe de direction centrale de la FAO. Comité de sélection: présidé par le Directeur général et composé du Directeur général adjoint (Opérations) en tant que Secrétaire des prix, du Président indépendant du Conseil et des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier. La procédure a été simplifiée pour tous les prix au moyen d'un système de vote	• Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et une médaille gravée à son nom. • Une somme de 25 000 USD. • Un voyage aller et retour à Rome, faux frais compris, pour le lauréat.

						électronique et d'un système de notation clair et transparent qui s'appuie sur une moyenne pondérée. Elle a facilité le déroulement des opérations, ce qui a entraîné une baisse notable des dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle est gérée par le Secrétariat des prix de la FAO.	
José Graziano da Silva	1/2019	Une organisation de la société civile qui a obtenu des résultats notables dans la promotion des pratiques optimales au service de l'objectif Faim zéro	Toute organisation de la société civile nationale, régionale ou mondiale qui a apporté une contribution notable à l'amélioration de la sécurité alimentaire mondiale et à la réalisation de l'objectif Faim Zéro au cours de l'exercice biennal précédant la Conférence.	Dans l'esprit de la résolution 1/2019 de la Conférence, le lauréat est une organisation qui: • montre qu'elle a mobilisé les populations locales et les parties prenantes et vise à améliorer la vie des populations, à répondre à leurs besoins et à faire respecter leurs droits, tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et de l'objectif Faim Zéro; • présente une idée innovante, une approche nouvelle ou une politique unique mise en place en vue d'atteindre l'objectif Faim Zéro et les ODD; • a mis en œuvre une initiative qui semble adaptable à d'autres contextes (comme d'autres villes, pays ou régions) et qui idéalement a inspiré de façon certaine d'autres innovations similaires chez d'autres institutions du secteur public dans un pays ou une région en particulier ou à l'échelle mondiale;	Le prix est décerné une fois par exercice biennal. Si le prix est remis à plusieurs bénéficiaires, la somme est divisée entre les lauréats.	Examen technique: réalisé par le département technique. Comité d'examen des candidatures: Présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et composé des Sous-Directeurs généraux au niveau régional et des membres de l'équipe de direction centrale de la FAO. Comité de sélection: présidé par le Directeur général et composé du Directeur général adjoint (Opérations) en tant que Secrétaire des prix, du Président indépendant du Conseil et des Présidents du Comité du Programme et du Comité financier. La procédure a été simplifiée pour tous les prix au moyen d'un système de vote	• Un parchemin décrivant les réalisations du lauréat et une médaille gravée à son nom. • Une somme de 25 000 USD. • Un voyage aller et retour à Rome, faux frais compris, pour le lauréat.

				• a mis en œuvre une initiative qui a des effets positifs avérés sur la vie des personnes.		électronique et d'un système de notation clair et transparent qui s'appuie sur une moyenne pondérée. Elle a facilité le déroulement des opérations, ce qui a entraîné une baisse notable des dépenses de personnel et de fonctionnement. Elle est gérée par le Secrétariat des prix de la FAO.	
--	--	--	--	--	--	--	--